ART. PREMIER N° 276

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT -	(N°	2697
-----------------	-----	------

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 276

présenté par M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Amirshahi, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 44,	substituer	au mot :
« accordée »		

le mot:

« exploitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec le caractère conforme de l'avis donné au Premier ministre et la nature d'autorité indépendante de la Commission.